

---

Numéro de l'intervention: 236-2010  
Type d'intervention: **Interpellation**  
Déposée le: 25.11.2010  
Déposée par: Graber (Horrenbach, UDC) (porte-parole)  
Cosignataires: 0  
Urgente:  
Date de la réponse: 13.04.2011  
Numéro de l'ACE 666/2011  
Direction: ECO

---

### Renforcer les services de vulgarisation agricole



Bien des exploitations agricoles bernoises sont dans une situation économique difficile. Ces difficultés sollicitent également les services de vulgarisation. Leur tâche va en effet aujourd'hui souvent au-delà du simple conseil et consiste en un véritable coaching. Ce qui constitue une surcharge pour les Inforamas. Les heures supplémentaires s'accumulent et le personnel est à la limite de ses forces.

1. Combien de conseillers et conseillères (équivalents plein temps) travaillent actuellement dans les Inforamas ?
2. D'après la planification des effectifs du canton, ce chiffre va-t-il augmenter, rester stable ou diminuer ?
3. Que pense faire le Conseil-exécutif pour renforcer les services de vulgarisation agricole ?
4. Est-il disposé à augmenter les ressources financières et humaines des services de vulgarisation ?
5. Peut-on redistribuer les ressources de certains domaines pour éviter d'augmenter le budget global du canton ?

### Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif se prononce comme suit sur les questions posées dans l'interpellation:

#### Question 1:

Actuellement, les six sites de l'Inforama proposant des conseils (Oberland bernois, Emmental, Rütli, Seeland, Oeschberg et Waldhof) totalisent l'équivalent de 26,6 postes à temps plein dont environ 5,5 postes sont consacrés à l'enseignement dans le cadre de la formation et du perfectionnement.

**Question 2:**

Aucune modification de l'effectif consacré à l'activité de conseil n'est prévue à ce jour (voir réponse aux questions 4 et 5).

**Question 3:**

En référence à la priorité « Stimuler l'innovation et la compétitivité » du programme gouvernemental de législature 2011-2014, le Conseil-exécutif s'est exprimé dans le sens de l'intensification par le canton des conseils et du coaching prodigués dans l'agriculture. La mise en œuvre de ce projet doit être assurée par des mesures internes telles que l'optimisation du réseau des services de l'Office de l'agriculture et de la nature ainsi que l'exploitation des synergies au sein de l'Office.

**Questions 4 et 5:**

Les exigences de qualité applicables à la vulgarisation agricole ont tendance à se multiplier. Dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles dans le canton de Berne est en recul, du fait du changement structurel en cours dans ce secteur. D'autres prestataires ont également fait de la vulgarisation agricole leur spécialité. Le Conseil-exécutif considère par conséquent l'offre en prestations de conseils comme adéquate et suffisante pour le canton de Berne.

Vu ce qui précède et la situation financière du canton de Berne, le Conseil-exécutif ne considère pas pour l'heure qu'il est opportun de doter la vulgarisation agricole de moyens financiers accrus.

**Au Grand Conseil**